



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 31 janvier 2019

**Objet de la délibération**

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019**

Le trente et un janvier deux mille dix neuf à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Marc LE BOUHART, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Stéphane LOHÉZIC à Jean-François LE CORFF, Katy BOUILLAUT à Marie-Françoise CÉREZ, Julian PONDAVEN à Yves GUYOT, Michaël BEAUBRUN à Thierry FALQUERHO, Franck LE GOURRIÉREC à Gwendal HENRY

**Absent(s) :**

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame CÉREZ Marie-Françoise** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

**N° 2019.01.008**

## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019**

**Rapporteur : André HARTEREAU**

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le vote du budget des communes de plus de 3500 habitants doit être précédé d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois le précédant.

Le Débat d'Orientation Budgétaire, s'appuie sur un rapport élaboré par le Maire présentant notamment les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure de la dette.

Le rapport joint, présente le contexte général de l'élaboration budgétaire, la situation financière de la Ville, les éléments particuliers qui seront à prendre en compte lors de l'élaboration du budget ainsi que les orientations proposées.

Le présent rapport sera transmis au représentant de l'Etat dans le Morbihan et au Président de la Communauté d'Agglomération.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 7 janvier 2019,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 14 janvier 2019,

**Vu** le rapport présenté en séance du Conseil Municipal

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**→ PREND ACTE** par un vote de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport sur lequel s'est tenu ce débat.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU